

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEAISE**



**DATE DE CONVOCATION** : Le 3 Juin 2010

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE** : 20  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS** : 14  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS**  
- **AYANT DONNE POUVOIR** : 3  
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** : 0

*Le Mercredi 16 Juin 2010 à 19 heures*, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET (Bourg-Saint-Maurice)  
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)  
Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)  
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD (de la délibération n° 2010-37 à la délibération n° 2010-46), Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)  
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, René BARD (Tignes)  
Monsieur Marc BAUER (Val d'Isère)

**ETAIENT EXCUSES** : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (pouvoir à Monsieur Mathieu FOURNET)  
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Madame Olga SAVIGNAT)  
Monsieur Gérard MATTIS (pouvoir à Monsieur Marc BAUER)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100616-2010-39-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/06/2010

2010-39 - Désignation d'un représentant de la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice

**N° 2010-39 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA MAISON  
DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTEISE  
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER  
DE BOURG-SAINT-MAURICE**

Rapporteur : Monsieur Daniel PAYOT

La loi du 12 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les Conseils d'administrations des Etablissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le Décret n° 2010-361 du 08 avril 2010 définit la composition de ce conseil.

Il convient donc de désigner un représentant de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise qui siègera au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice.

Monsieur Daniel PAYOT se déclare candidat.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ✓ **DESIGNE** Monsieur Daniel PAYOT comme représentant de la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Daniel PAYOT  
Président

